



affiché le 05/10/23

DÉCISION DU MAIRE
N° 2023 – 188

Nomenclature @CTES : Finances / Subvention

FINANCES

REDEFINITION DU SITE ESPACE BOUCHEZ – SALLE POLYVALENTE

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération 20-066 du conseil municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation de pouvoir à Monsieur le maire dans certaines matières en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu la décision n°2023-091 ;
- Vu la décision n°2023-93 ;
- Considérant que le coût des travaux du projet est estimé par la maîtrise d'œuvre, en phase d'avant-projet définitif, à 1 133 830.60 € HT ;
- Considérant que les demandes de subventions au niveau de la Région BFC et du Conseil Départemental de l'Yonne ont été réalisées sur le coût global estimé par le programmiste ;
- Considérant qu'une demande de subvention au titre de la DETR a déjà été réalisée sur les missions de maîtrise d'œuvre ;
- Considérant que la rémunération définitive de la maîtrise d'œuvre est fixé lors de la phase d'avant-projet définitif ;
- Considérant le nouveau plan de financement prévisionnel, hors taxes, suivant :

Dépenses :

Travaux :	1 133 830.60 €
MOE :	102 044.75 €
Dépenses annexes :	23 282.92 €
<i>Total dépenses (arrondi) :</i>	<i>1 259 158 €</i>

Financements :

DETR Travaux (38.40% du montant global)	483 517 €
DETR MOE (1.59% du montant global)	20 000 €
Ambitions (15.48% du montant global)	194 875 €
Région BFC (24.55% du montant global)	309 120 €
<i>Total des subventions (80%) :</i>	<i>1 007 511 €</i>
 Autofinancement (hors FCTVA, 20 %) :	 251 647 €

DECIDE

- De solliciter une aide de l'Etat dans le cadre de la DETR pour les travaux pour un taux maximum de 42.65%;

- D'autoriser le maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à document en lien avec ce projet.



A Tonnerre, le 05 octobre 2023

Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre